



Séance du Conseil Municipal du 15 avril 2025

Le quinze avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire publique, Salle du Conseil Municipal en Mairie de Saint-Valery-sur-Somme, sous la présidence de Monsieur Daniel Chareyron, Maire de Saint Valery sur Somme.

■ Etat des présences :

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de :

Sylvain Lamidel, absent excusé ayant donné procuration à Josiane Paléro,

Henri Pilniack, absent excusé ayant donné procuration à Didier Gondois,

Roland Moitrel, absent excusé ayant donné procuration à Clémence Froissart-Senlis,

Jacqueline Becquet, absente excusée,

Sabine Guerville, absente,

Thelma Delebarre, absente.

■ Secrétariat de séance :

Clémence Froissart-Senlis a été élue secrétaire de séance.

■ Approbation du compte rendu de la dernière séance :

La transmission du compte rendu de la réunion du 16 décembre 2024 n'a pas été réalisée en raison d'une erreur des services.

Le compte-rendu du conseil municipal en date du 31 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

Francis Eynard attire l'attention sur l'évolution de la réglementation en matière de communication des décisions du conseil municipal.

■ Décisions prises depuis la dernière séance de Conseil Municipal :

Néant

1-Vote du budget primitif 2025 et des taux d'imposition

Monsieur le Maire présente les grandes lignes de ce budget présenté en M57.

Les conseillers municipaux ont reçu les documents présentant le budget prévisionnel pour l'année 2025.

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes des choix budgétaires pour l'année 2025, tels qu'ils sont proposés suite à la commission des finances, qui s'est réunie le 24 mars dernier.

Les taux fonciers de 2024 sont reconduits.

Les dotations d'Etat 2025 ont été notifiées pour un montant de recettes de 745 500 € (en 2024, elles étaient de 700 780 € soit une augmentation de 44 720 €).

Monsieur le Maire rappelle qu'en terme de fonctionnement, il convient de contenir les dépenses au maximum. Cela passe par une vigilance accrue sur la pertinence des dépenses et des mises en concurrence systématique de nos fournisseurs, et des négociations régulières pour acheter au meilleur prix.

Il détaille ensuite, par chapitre, la composition de la proposition de budget soumise à l'assemblée, et préparée par la commission des finances.

La section de fonctionnement 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses à 8 235 000 €.

Dépenses de fonctionnement :

- **011** - Charges à caractère général : 1 679 000 € (1 592 000 € en 2024)
 - **606** - Achats non stockés de matières et fournitures : 500 000 € (contre 489 000 € prévus en 2024)

On y retrouve les énergies, fournitures d'entretien, petits équipements, fournitures de voirie, vêtements de travail, fournitures administratives...

- **61** - Services extérieurs : 651 000 € (contre 597 000 € en 2024)

Entretien véhicules, bâtiments, maintenance.

Article 615231 – voiries : inscription de 35 000 € qui comprend, le balayage des rues, la location d'une nacelle pour Noël.

Article 615232 – réseaux : 80 000 € qui comprend les effacements de réseaux, l'entretien de l'éclairage public.

- **62** - Autres services extérieurs : 480 000 € (contre 458 000 € en 2024)

Les frais liés à la navette mise en place depuis 2020 et les week-ends d'automne. La navette dénommée « La Sauterelle » est accessible gratuitement par tous : valéricains et visiteurs.

- **63** – Impôts, taxes et versements assimilés : 48 000 € (contre 48 000 € en 2024)

On trouve les crédits pour les règlements des taxes foncières et impôts sur véhicule.

- **012** - Charges du personnel et frais assimilés : 2 300 000 € (contre 2 191 000 € en 2024)

Les inscriptions sont fixées au regard des agents actuels et de recrutement de saisonniers.

- **014** – Atténuation de produits : 220 000€ (contre 220 000€ en 2024)

739211 : 200 000 euros, montant prévisionnel de la compensation de fiscalité entre la commune et la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

- **65** – autres charges de gestion courante : 429 000 € (444 500 € en 2024)

Dans ce chapitre, apparait la subvention au CCAS (point 2 du conseil) et les subventions aux associations qui seront précisées à l'occasion du vote du point 3 de ce conseil.

- **66** – charges financières : 48 000 € (56 500 € en 2024)

Actuellement le remboursement annuel des emprunts de la commune s'élève à 109 000 € de capital et 34 000 € d'intérêts soit un total de 143 000 €. Si on ôte de l'échéance annuelle des emprunts, celle réglée pour l'hôtel Restaurant du Cap Hornu, propriété de la commune, aujourd'hui géré par un bail emphytéotique par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, il reste une charge annuelle de la commune de 38 500 €.

- 67 – charges spécifiques : 10 000 € (7 000 € en 2024)
- 023 – Virement à la section d'investissement : 3 349 000 € (en 2024 : 2 800 000 €)
- 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 200 000 €
- 6811 – Dotations aux amortissements des immobilisations : 200 000 €

Total des dépenses de fonctionnement 2025 : 8 235 000 € (en 2024 : 7 311 000 €)

Recettes de fonctionnement :

- 013 – atténuation de charges : 15 000 € (18 000 € en 2024)

Somme totalement inscrite au 6419 - Remboursement sur rémunération du personnel dans le cadre des congés maladie surtout.

- 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses : 1 900 000 € (1 880 500 € en 2024)

Ce chapitre comprend les recettes de vente de concessions, les redevances pour l'occupation du domaine public, le stationnement, le reversement du budget de l'eau et de l'assainissement et du budget port de plaisance des charges de personnel.

- 73 – impôts et taxes : 20 000 € (20 000 € en 2024)
- 731 – Fiscalité locale : 2 467 400 € (2 382 550 € en 2024)

Les recettes fiscales (73111) liées aux impôts locaux sont fixées à 2 042 400 € (au lieu de 1 918 550 € en 2024) avec le maintien des taux fonciers bâti et non bâti de 2024 soit 44,62% pour la taxe foncière bâti et 43,24% pour la taxe foncière non bâti. Le taux de taxe d'habitation est fixé à 16,13%.

- 74 – dotations et participations : 952 400 € (en 2024 : 915 333 €)

Les dotations 2025 sont fixées à 745 500 € soit une hausse de 44 720 € par rapport à 2024.

- 75 – autres produits de gestion courante : 582 450 € (371 892 € en 2024)

Dans ce chapitre, le reversement de l'excédent du budget du camping (délibération prise en fin d'année) au compte 75821, et les revenus des immeubles.

- 76 – produits financiers : 0€
- 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections : 200 000 €
- 77681 – neutralisation des amortissements : 200 000 €

- 002 – résultat reporté : 2 097 750 € (voté au CFU 2024)

Total des recettes de fonctionnement 2025 : 8 235 000 €

Dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement pour 2025 sont liées à :

Un programme d'éclairage public : 200 000 €
La restauration de l'estacade (solde) : 300 000 €
Achat d'équipements-signalétique Entrepôt des Sels : 40 000 €
Travaux dans les logements communaux et bâtiments : 75 000 €
Réfection commerce 13 rue Jules Brûlé et logement : 400 000 €
Petit patrimoine : 10 000 €
Réfection de l'Eglise : 1 200 000 €
Mur du cimetière : 50 000 €
Réfection du casino : 50 000 €
Petit matériel divers : 24 704 €
Mobilier urbain : 30 000 €
Panneaux de signalisation : 20 000 €
Signalisation : 20 000 €
Salle multisports : 40 000 €
Equipements intérieurs salle : 75 000 €
Aménagement extérieur parking : 50 000 €
Médiathèque : 50 000 €
Vidéoprotection : 310 000 €
Illuminations de Noël : 15 000 €
Aménagement aire naturelle entrée de ville : 1 105 000 €
Travaux ateliers techniques : 20 000 €
Travaux école de la Ferté et toiture : 550 000 €
Parking de Ribeauville : 50 000 €
Equipement informatique et mobilier : 13 000 €
Rénovation du bureau de chasse : 5 000 €
Terrain synthétique de football : 667 000 €
Equipements communications : 3 000 €
Barrières bélière : 20 000 €
Jeux plage : 20 000 €
Aménagement bureaux étage Salle A Huguet : 5 000 €
Budget participatif : 20 000 €
Plantations arbres : 6 000 €
Horodateurs : 30 000 €
Copieurs mairie : 13 000 €
Matériel expositions/tables : 10 000 €
Bornes électriques : 40 000 €
Corbeilles ville : 30 000 €
Projet aménagement château : 100 000 €
Borne Ferté : 50 000 €
Travaux de voirie : 270 000 €
Mur presbytère : 20 000 €
Achat véhicule : 25 000 €

Total des dépenses d'investissement 2025 : 9 945 000 €

Recettes d'investissement :

Vente de parcelles pour 1 640 000 €,
Inscription du FCTVA, de la taxe locale d'équipement : 345 704 €
Virement de la section de fonctionnement fixée à 3 349 000 €
Inscription de diverses subventions et participations.

Total des recettes d'investissement 2025 : 9 945 000 €.

Suite à la présentation du budget primitif 2025,

Monsieur le Maire met aux votes les différents points suivants :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- (2025-12) Approuve, à l'unanimité, les taux d'imposition 2025 des trois taxes comme ci-dessous :
 - Taxe foncier bâti : 44,62%
 - Taxe foncier non bâti : 43,24%
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,13%
- (2025-13) Approuve, à la majorité, le budget primitif de la commune pour l'année 2025 qui s'équilibre de la façon suivante :

8 235 000 € en section de fonctionnement
9 945 000 € en section d'investissement
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes délibérations afin de demander des subventions pour chaque opération sur la base du budget voté, et à engager toutes démarches nécessaires à l'accomplissement des projets énumérés.

(2 votes contre : Francis Eynard et François Vaillant).

2- Versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale 2025 (2025-14)

Monsieur le Maire expose qu'afin de mener à bien les nombreuses missions sociales dévolues au centre communal d'actions sociales (*banque alimentaire, bons de chauffage, secours divers etc...*), il conviendrait de verser une subvention de 6 000 euros, à son profit, subvention prévue au BP 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De verser une subvention de 6 000 euros au profit du Centre Communal d'Action Sociale,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

3- versement de subventions 2025 de fonctionnement aux associations locales (2025-15)

Monsieur le Maire et Madame Sauv , Adjointe au Maire, pr sentent la proposition de r partition des subventions  tablie par la commission ad hoc qui s'est r unie le 8 avril dernier.

Apr s en avoir d lib r , Le Conseil Municipal d cide,   l'unanimit 

- de verser aux associations les subventions reprises dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 64 780  , sous r serve qu'elles aient fourni l'ensemble de justificatifs demand s pour le versement de celles-ci (*dossier complet,  l ments comptables, corrobor s par les relev s de comptes, les  l ments actifs et passifs de l'association  tablis par l' tablissement bancaire, ainsi que les proc s-verbaux des assembl es g n rales   jour etc.*)
- d'autoriser Monsieur le Maire   signer tout acte ou   entreprendre toute d marche afin de concourir   l'ex cution de la pr sente d lib ration.

Les pr sidents d'associations et membres des bureaux ne prennent pas part aux votes correspondant aux versements des subventions attribu es aux associations o  ils si gent (Pascal Neuvillers pour le GEMEL, Cl mence Froissart-Senlis et Roland Moitrel pour la chasse en plaine, Alexandra Ponchel pour la St Fiacre et le Strat ge Val ricain).

Associations	Subvention 2025
Association les Amis des Orgues de l'Eglise	800
Association des f�tes	5000
Amicale des r�sidents de l'EPHAD	350
Association Secours Catholique	350
Association AAE Estreboeuf F�d�ration fran�aise de tir	500
Association jumelage St Valery - Herstelle	700
Amicale des Sapeurs-Pompiers	650
Association FCV	6000
Association Mod�lisme 80230	500
AFN - UNC	350
Club des A�n�s	400
Association Education Populaire - Notre Dame	500
Association jumelage St Valery – Battle	700
Association 3 D en Baie	1600
Mouette et Chansons	200
Association Histoire et Arch�ologie	700
Association pour la Sauvegarde de la Chapelle St Valery,	500
Association Gym D�tente	350
Association Cano� Kayak de Mer	1300
Flux Val�ricain	700
Association de Chasse DPM	924
Association Tennis Club Val�ricain	3556
Association de Chasse en plaine	1000
Association Courir en Baie de Somme	600
Association Somme II	500

Herbarium	2500
Festival de l'Oiseau	6000
Association St Fiacre	1500
Association du Tennis de Table	800
Amicale des Agents hospitaliers	500
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Manessier/Corderies	500
GEMEL	500
Association Ecrivoires	500
La Troupe Solilès	8000
Boxe valéricaine	1000
Clique des Sapeurs-Pompiers	600
Escalade Baie de Somme	700
USEP Ecole Manessier Corderies	500
Stratège valéricain	300
Rock Marin	2500
Association Les amis du Courtgain de St Valery	250
Association AOP Agneau de prés salés	1000
ACSBS (Chiens sauveteurs)	400
Association Ultrabaie	8000

4- Vote du budget annexe du camping municipal pour l'année 2025 (2025-16)

Monsieur le Maire précise que le camping municipal fait l'objet d'une nouvelle délégation de service public depuis le 1^{er} avril 2024, pour 12 ans, renouvelable une fois. La redevance réglée par le délégataire a été revue.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité, le budget annexe primitif 2025 du camping municipal qui s'équilibre de la façon suivante :

298 000 € en section de fonctionnement
0 € en section d'investissement

5- Vote du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2025(2025-17)

Monsieur le Maire présente les grandes lignes de ce budget.

La section d'exploitation en dépenses et en recettes reprend la totalité du fonctionnement de l'année 2025 en ajustant certains postes. Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 670 000 €.

Des explications concernant le document proposé et détaillent la liste des investissements hors restes à réaliser 2024, à savoir :

Branchements neufs (20 000 €), achat de petits matériels (8 954€), Dégrilleur, pluviomètre enregistreur (10 000 €), sécurisation du réseau d'eau potable (100 000 €), sécurisation des postes de refoulement (20 000 €), un complément de radiorelève (30 000 €), étude STEP (720 000 €), travaux STEP (7 506 000 €), bouche d'incendie (3 000 €), pompes et matériel divers (30 000 €), Rue de l'Abbaye (248 000 €).

Pour les recettes inscrites en investissement dans le cadre de la réhabilitation de la STEP, apparaissent les subventions sollicitées, les participations des communes estimées et un emprunt d'équilibre.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 9 163 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe primitif 2025 du service de l'eau et de l'assainissement qui s'équilibre de la façon suivante :

1 670 000 € en section de fonctionnement

9 163 000 € en section d'investissement

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes délibérations afin de demander des subventions pour chaque opération sur la base du budget voté.

(2 abstentions : Francis Eynard et François Vaillant).

6- Vote du budget annexe « Port de plaisance » pour l'année 2025 (2025-18)

Monsieur le Maire présente les grandes lignes de ce budget.

L'exploitation réelle du port de plaisance de Saint-Valery-sur-Somme en régie municipale a débuté depuis le 1^{er} janvier 2020. La majorité des recettes d'exploitation est liée aux redevances d'amarrage honorées par les plaisanciers et les recettes liées à l'activité de bar et de brasserie. L'établissement fonctionne aujourd'hui avec 6 agents et des saisonniers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve, à la majorité, le budget annexe primitif 2025 du port de plaisance qui s'équilibre de la façon suivante :

993 000 € en section de fonctionnement

47 000 € en section d'investissement

(2 votes contre : Francis Eynard et François Vaillant).

7- Questions et informations diverses

Sans objet

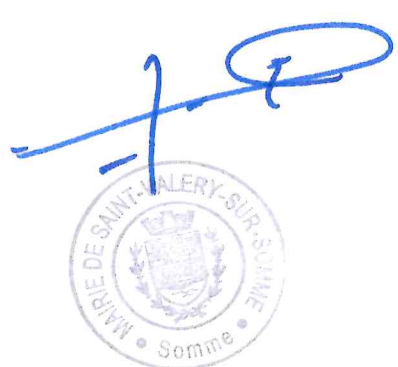
Remarques des conseillers municipaux

Sans objet

La Secrétaire de Séance



Le Maire



The official stamp of the Mayor of Saint-Valery-sur-Somme is visible below the signature. It is a circular seal with the text 'MAIRIE DE SAINT-VALERY-SUR-SOMME' around the perimeter and 'Somme' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a crown and a shield with various symbols.